

Montréal 

Budget 2024

Programme décennal d'immobilisations 2024-2033

Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration

Lachance, Roger
Service de l'Environnement
24 novembre 2023



Plan de la présentation

Organigramme 2024

Faits saillants 2023 et impacts

Budget de fonctionnement

1. Indicateurs de performance du service
2. Évolution budgétaire 2023
3. Objectifs 2024
4. Budget 2024
 - a. Sommaire des revenus et dépenses par compétences
 - b. Principaux écarts 2024 vs 2023
 - c. Variations de l'effectif par catégories d'emplois

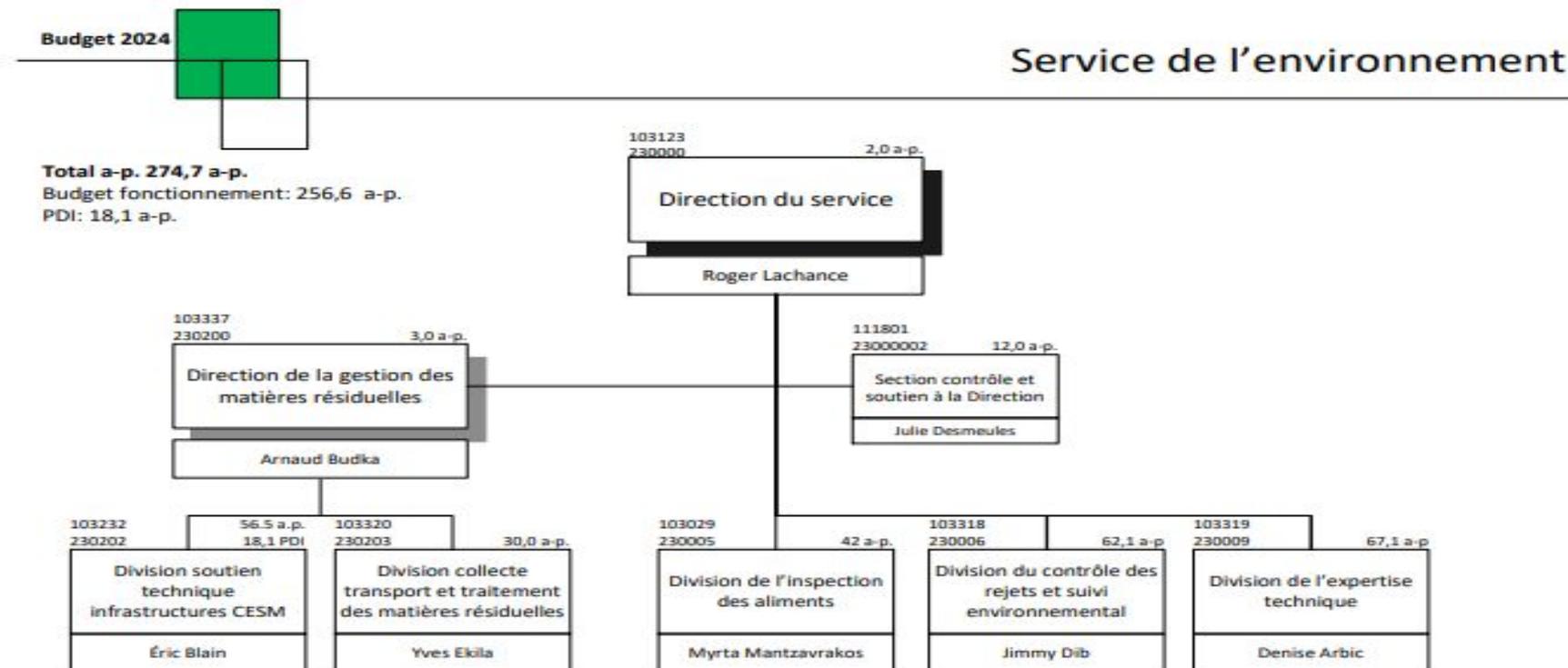
Période de questions

Programme décennal d'immobilisations 2024-2033

1. Enjeux
2. Réalisations 2023
3. PDI 2024-2033 par catégories d'actifs
4. Priorités du PDI 2024-2033 : programmes
5. Priorités du PDI 2024-2033 : projets

Période de questions

Organigramme 2024



Faits saillants 2023 et impacts

Les différents mandats du Service de l'environnement sont en lien direct avec plusieurs priorités du Plan stratégique Montréal 2030, qu'il s'agisse de la transition écologique, de la participation citoyenne et des parties prenantes, ou de l'offre de milieux de vie de qualité.

- **Poursuite de la mise en œuvre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 selon les priorités annoncées :**
 - Entrée en vigueur du règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires et du règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique en plastique;
 - Poursuite de la campagne de sensibilisation au « Zéro Déchet »;
 - Élaboration et début de mise en oeuvre d'un plan d'action établi à partir des recommandations de la CEEDDGP à la suite de la consultation publique sur le gaspillage alimentaire - analyse d'impact réglementaire en cours pour les trois approches réglementaires proposées soit :
 1. Interdire l'élimination des résidus alimentaires;
 2. Obliger la conclusion d'ententes de don des surplus et invendus avec des organisations de redistribution alimentaire;
 3. Obliger la déclaration de la quantité de résidus alimentaires générés ainsi que leurs destinations.
- Renouvellement du dernier bloc des contrats de collecte, transport et traitement des matières résiduelles tout en assurant le maintien des opérations en tout temps malgré un contexte de marché complexe (pénurie de main d'oeuvre, inflation), opérationnels et contractuels.

Faits saillants 2023 et impacts (suite)

- **Poursuite de la mise en œuvre du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 selon les priorités annoncées (suite) :**
 - Poursuite du déploiement de la collecte des matières organiques dans les logements de 9 unités ou plus (plus de 175 000 immeubles desservis soit 51 % de ces immeubles, 353 écoles primaires et secondaires, 100 % des CÉGEPs publics et 16 566 institutions, commerces et industries (ICI)). Le taux de desserte de la population montréalaise a ainsi dépassé les 81 %.
 - Réalisation d'un guide d'implantation de la collecte des matières organiques dans les immeubles de 9 logements et plus, à l'intention des municipalités de la CMM.
 - Gestion des matières recyclables : négociation des ententes entre les organismes de gestion désignés (Éco Entreprise Québec et l'association québécoise de récupération des contenants de boisson) aux groupes de travail avec les parties prenantes de la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs (2025), dont l'élargissement de la consigne aux contenants de boissons;
Amélioration et maintien de la performance du Centre de tri des matières recyclables de Lachine.
 - Poursuite des travaux de construction de deux infrastructures de traitement des matières organiques (CTMO) : le centre de traitement par compostage de Saint-Laurent et le centre de traitement par biométhanisation de Montréal-Est;
 - Participation à la démarche de revue des activités encadrée par le SPSPPO afin d'identifier des opportunités d'optimisation et de réduction de coûts principalement au niveau de la collecte des matières résiduelles.

Faits saillants 2023 et impacts (suite)

- Poursuite du mandat réglementaire pour le respect des normes de qualité de l'air et de l'eau.
À la fin juillet, les actions suivantes ont été menées :
 - Délivrance de 100 permis et autorisations pour différents travaux et activités, 26 condamnations pour infractions et traitement de 489 plaintes;
 - Réalisation des actions prévues visant l'amélioration de la qualité de l'air : participation, avec la CMM, à la séance d'information pour présenter les changements réglementaires prioritaires. Financement et collaboration à la publication, par la DRSP, du document vulgarisateur de l'impact de la qualité de l'air sur la population. Préparation de l'aménagement de la nouvelle station trafic, démarrage prévu en 2024. Première année d'opération de la station « nomade » située présentement aux Jardins collectifs Montréal-Est conformément aux recommandations du comité de travail avec la Direction régionale de santé publique, entre autres. Mise en place d'une reddition de compte aux 6 mois.
 - Au niveau des activités d'inspection des aliments, 7 432 inspections ont été réalisées, 360 poursuites judiciaires déposées, 590 000 \$ d'amendes imposées et 1646 plaintes traitées. L'implication de la division dans l'application réglementaire sur les trappes à graisse a généré 70 avis d'infraction et permis de traiter 10 plaintes provenant des arrondissements ou villes liées. Finalement, pour l'application du règlement sur le bannissement de certains articles à usage unique, 1 218 établissements ont été vérifiés, 8 avis d'infraction donnés et 10 plaintes traitées.

Budget de fonctionnement 2024

1. Indicateurs de performance du service

Gestion des matières résiduelles

- Taux de diversion de l'enfouissement
- Taux de génération de matières résiduelles par habitant et par an
- Taux de récupération de matières recyclables
- Taux de récupération des matières organiques
- Taux de récupération des résidus de construction, rénovation et démolition
- Coût de valorisation des matières recyclables
- Coût de valorisation des matières organiques
- Coût de l'enfouissement (élimination) d'ordures ménagères

Expertise - sols contaminés

- Sols contaminés - Traitement des demandes des unités d'affaires pour les sols contaminés
- Sols contaminés - Traitement des demandes d'accès à l'information

Inspection des aliments

- Délai de transfert des poursuites aux procureurs par rapport à la cible
- Pourcentage du temps des inspecteurs passé en inspection
- Demandes d'accès à l'information par rapport à la cible

1. Indicateurs de performance du service (suite)

Contrôle des rejets et suivi environnemental

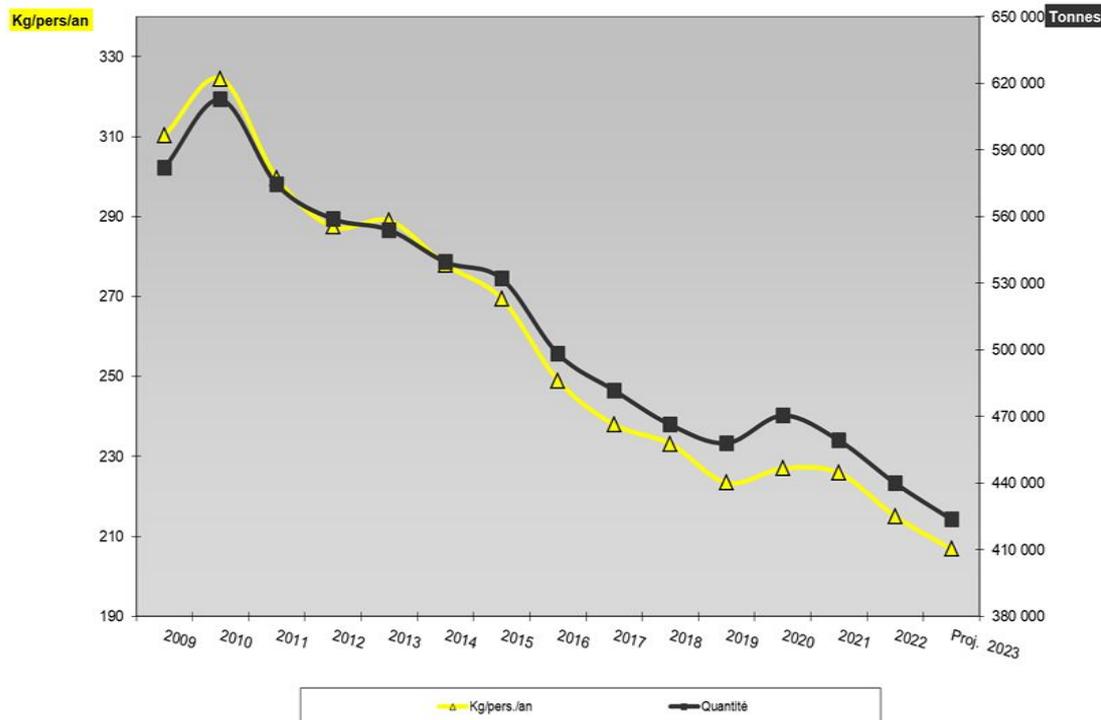
- Ratio des poursuites déposées versus les poursuites recommandées
- Pourcentage des plaintes prises en charge dans les 24 heures
- Pourcentage des interventions dans les 24, 48 et 96 heures
- Pourcentage des plaintes dont le retour au plaignant est fait dans les 10 jours
- Pourcentage d'inspections réalisées dans les délais prévus
- RSQA - PTI Pourcentage des achats réalisés dans le respect du budget alloué
- RSQA - Pourcentage des étalonnages réalisés en fonction du nombre planifié
- Pourcentage de mandats traités sur le total de mandats reçus à l'intérieur du délai

Expertise technique

- Expertise technique (section DesBaillets) : délai de réponse aux plaintes reçues par GDC
- Pourcentage de réalisation des analyses dans les délais

1. Indicateurs clés du Service – Génération de matières résiduelles

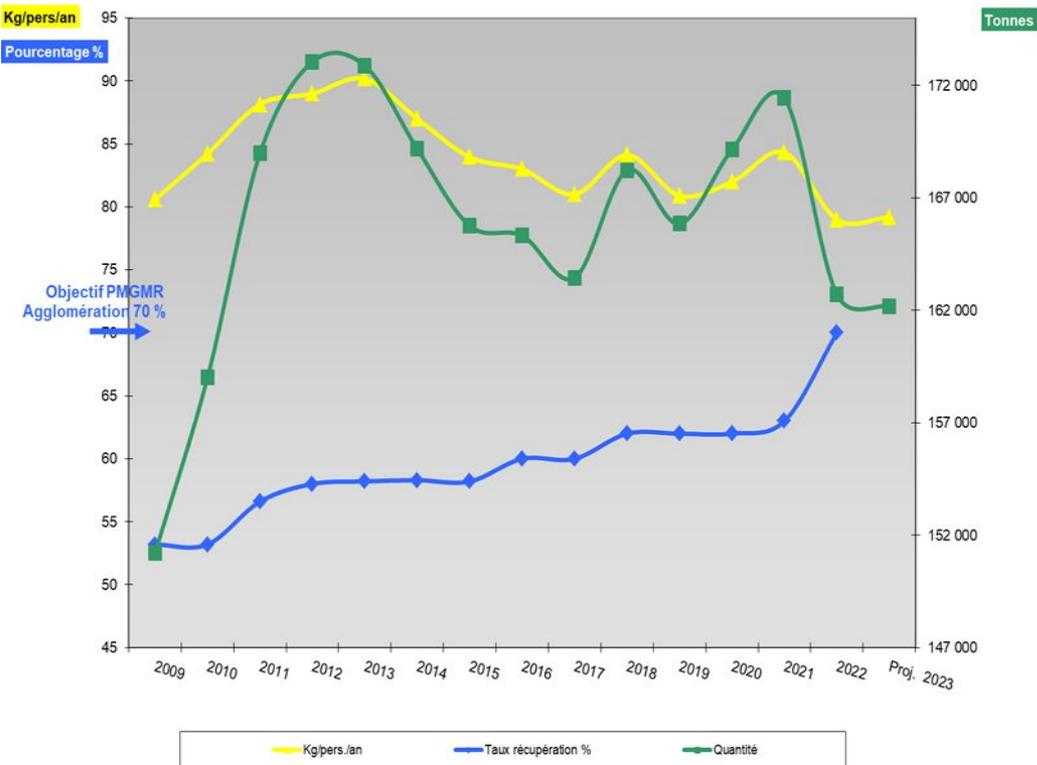
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL - ORDURES MÉNAGÈRES - ÉVOLUTION DES INDICATEURS



- Diminution régulière de la quantité d’ordures ménagères générées depuis 2010, ce qui contribue à l’objectif du PDGMR (objectif de baisse de la génération totale de matières résiduelles de 10 kg/pers/an)
- Baisse de 13 kg/hab/an de la quantité d’ordures ménagères entre 2021 et 2022 pour une prévision d’une baisse 9 kg/hab/an.
- Accélération de la baisse des quantités depuis 2016 à la suite de l’implantation de la collecte des matières organiques dans les immeubles de 8 logements et moins et dans les immeubles de 9 logements et plus depuis le printemps 2021.
- Diminution anticipée de 8 kg/pers/an entre 2022 et 2023.

1. Indicateurs clés du Service – Taux de récupération des matières recyclables (Suite)

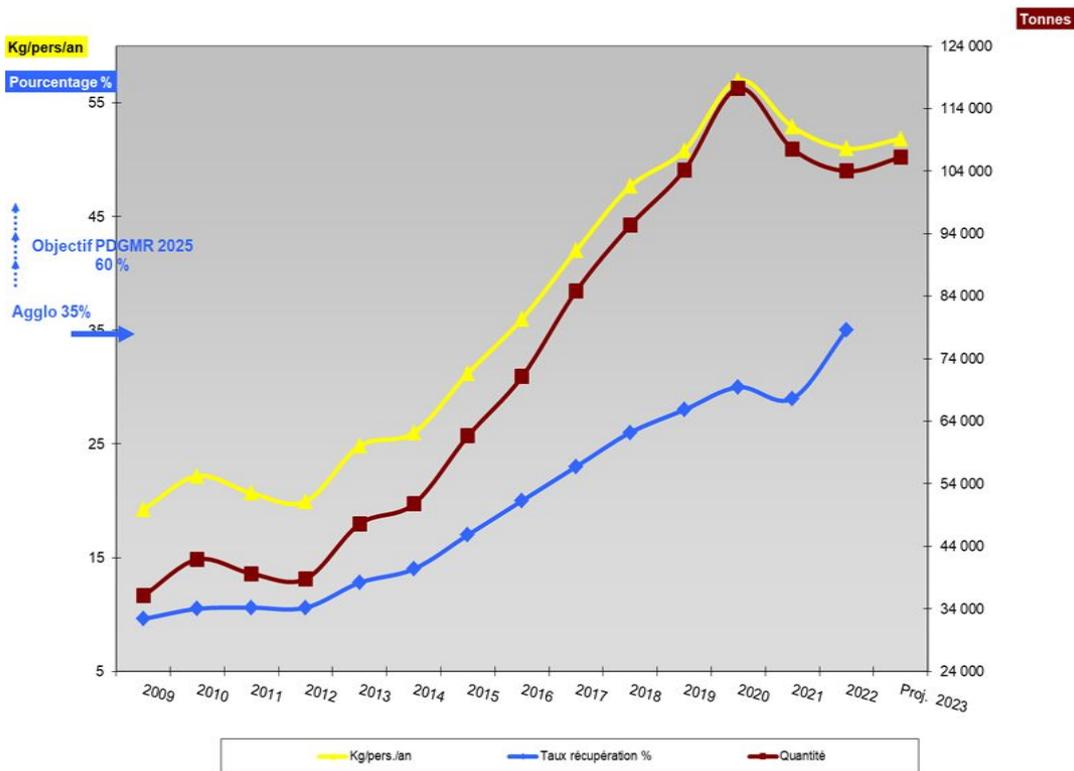
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL - MATIÈRES RECYCLABLES - ÉVOLUTION DES INDICATEURS



- Lente progression du taux de récupération depuis 2010.
- Déploiement progressif de la consigne élargie sur la période de novembre 2023 (contenants en aluminium) au 31 mars 2025. Arrimage prévu avec les initiatives locales de points d'apport volontaire (verre) et transition vers la responsabilité élargie des producteurs au 1er janvier 2025.
- Cible du PMGMR de 70 % atteinte (révision de la proportion des matières recyclables dans les ordures ménagères – caractérisation à l'élimination 2019-2020 de RECYC-QUÉBEC).

1. Indicateurs clés du Service – Taux de récupération des matières organiques (Suite)

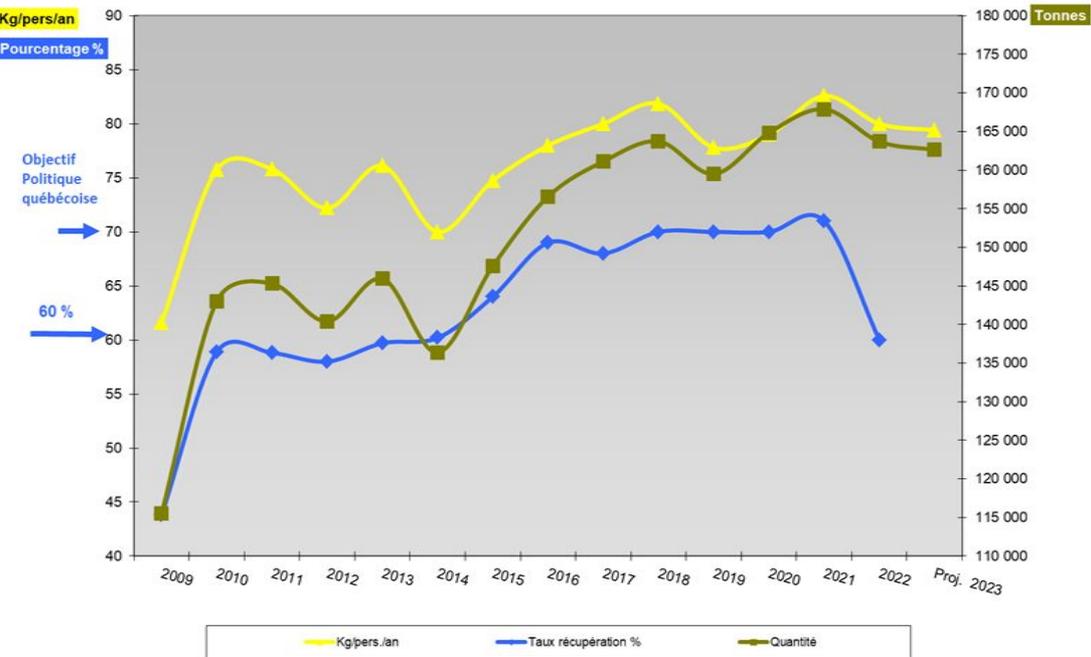
AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL - MATIÈRES ORGANIQUES - ÉVOLUTION DES INDICATEURS



- Augmentation anticipée de 2 % des matières organiques en raison du verglas au printemps 2023. Cette augmentation ne reflète pas la diminution des quantités de matières organiques collectées en bordure de rue, soit – 1 % des résidus alimentaires et – 6 % des résidus mélangés par rapport à 2022. Cette diminution pourrait s’expliquer par le ralentissement économique qui influe sur la consommation et donc sur les quantités.
- Desserte de plus de 81 % des unités d’occupation
 - Desserte de **51 %** d’immeubles de 9 logements et + fin 2023 (soit plus de 175 000 unités d’occupation);
 - Desserte de 353 écoles primaires et secondaires et 100 % des Cégeps;
 - Desserte de **16 566 ICI**;
 - 100 % d’immeubles de 8 logements et moins desservis par la collecte des matières organiques depuis 2019;

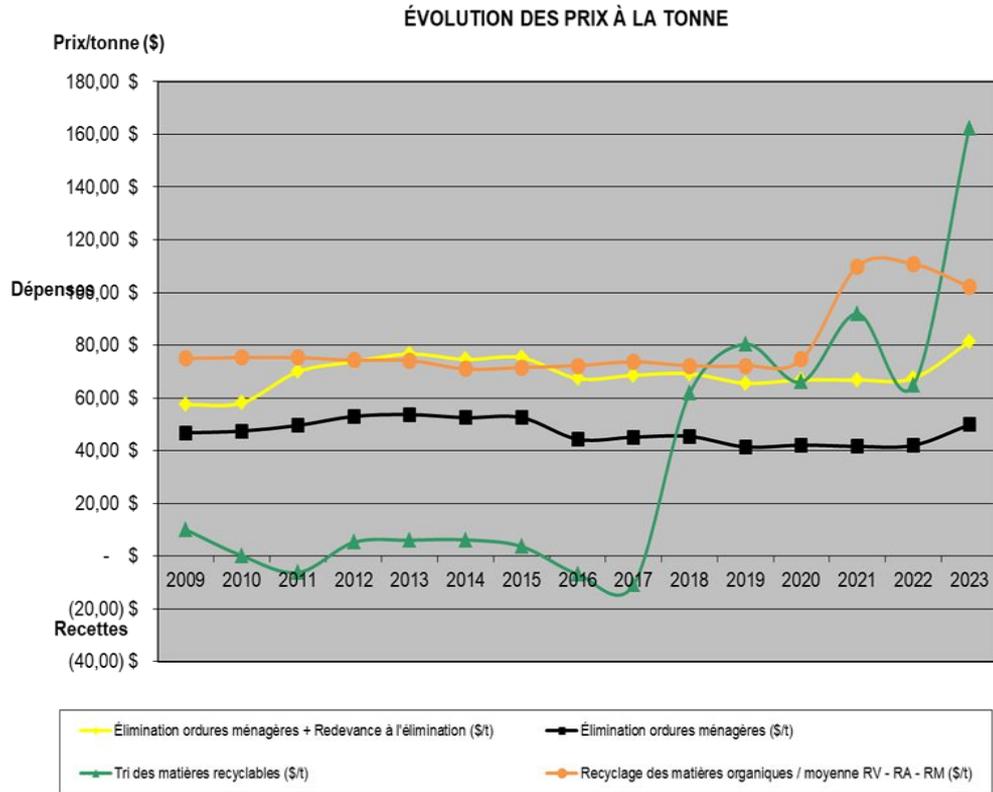
1. Indicateurs clés du Service – Taux de récupération des résidus de construction, rénovation et démolition (suite)

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL - RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) RÉSIDENTIELS ET ENCOMBRANTS VALORISÉS - ÉVOLUTION DES INDICATEURS



- Légère diminution des résidus CRD récupérés dans les écocentres qui peut s'expliquer par un ralentissement des chantiers de rénovation résidentielle en 2022 (inflation, approvisionnement et coûts des matériaux de construction).
- Taux de récupération de 60 % (révision de la proportion des résidus de CRD dans les ordures ménagères – caractérisation à l'élimination 2019-2020 de RECYC-QUÉBEC).

1. Indicateurs clés du Service – Évolution des prix à la tonne (Suite)



- Coût total de l'enfouissement (élimination) inférieur à celui des matières recyclables en 2023 et toujours inférieur au coût brut de valorisation des matières organiques.
- Coût de valorisation des matières recyclables en augmentation par rapport à 2022 en raison de la baisse du prix de vente des matières triées et de l'augmentation des coûts d'opération au CTMR Lachine pour permettre l'atteinte des performances attendues et pour faciliter la valorisation locale des matières triées.
- Compensation de ces coûts additionnels par une augmentation des revenus associés à la compensation des coûts de gestion des matières recyclables.
- Performance environnementale (taux de détournement de l'enfouissement et taux de déploiement de la collecte des matières organiques) de l'agglomération qui permet de maximiser le montant des redevances à l'élimination redistribué par le MELCCFP (+1,5 % de revenus additionnels estimés en 2023 ou 268 k\$).
- L'agglomération assume 100 % du coût d'enfouissement des matières recyclables non triées à la source (coût annuel estimé de l'ordre de 15 M\$ par an). Les ordures ménagères sont en effet encore constituées de 20 % de matières recyclables.

Indicateurs - Suivi des plaintes

Année	Inspection des aliments			Contrôle des rejets et suivi environnemental			Expertise technique (laboratoire)			Service de l'environnement		
	Nombre de plaintes	24 h	10 jours	Nombre de plaintes	24 h	10 jours	Nombre de plaintes	24 h	10 jours	Nombre de plaintes	24 h	10 jours
2018	2681	100%	88%	1261	94%	97%	70	97%	100%	4012	98%	91%
2019	2855	100%	87%	1795	88%	98%	58	84%	100%	4708	95%	91%
2020	1876	100%	95%	1377	86%	98%	65	96%	100%	3318	94%	98%
2021	1514	100%	97%	1274	94%	100%	38	97%	92%	2826	97%	96%
2022	1557	100%	93%	820	96%	100%	39	97%	97%	2416	98%	97%
2023*	2176	100%	93%	759	94%	99%	32	91%	94%	2967	98%	95%

24h - % de plaintes prises en charge en 24 heures

10 J - % plaintes dont le retour au plaignant fait dans les 10 jours

*Ces données sont au 30 septembre 2023

2. Évolution budgétaire 2023 – Revenus

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2023	17 409,9	9 559,4	26 969,3
Budget modifié 2023	17 409,9	9 559,4	26 969,3
Prévisions 2023	17 705,4	9 932,8	27 638,2
Surplus (déficit)	295,5	373,4	668,9
<u>Explications des principaux écarts</u>			
Contribution (loi 130) sur l'élimination des matières résiduelles - performance relative des autres municipalités	267,7		267,7
Valorisation énergétique du biogaz (CESH) (note 1)		485,0	485,0
Réception des sols - Parc Frédéric-Back		(498,9)	(498,9)
Écocentres (hausse des fréquentations)		289,8	289,8
Divers (subvention GMR et autres)	27,8	97,5	125,3
	295,5	373,4	668,9

Note 1 : revenus en réduction du passif environnemental du CESH

Accroissement des revenus de 10,8 M\$ provenant du régime de compensation de la collecte sélective des matières recyclables (Loi 88) , non inclus au budget du Service de l'environnement, pour un total de compensation de 31,8 M\$. Le calcul repose sur les dépenses de 2022.

2. Évolution budgétaire 2023 – Dépenses (suite)

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2023	88 859,5	100 785,4	189 644,9
Virement pour nouveaux contrats GMR		832,7	832,7
Réalisation des actions du PDGMR (ISÉ) - soutien aux arrondissements	(1 170,0)		(1 170,0)
Divers	(35,0)	23,6	(11,4)
Budget modifié 2023	87 654,5	101 641,7	189 296,2
Prévisions 2023	86 336,3	112 922,1	199 258,4
Surplus (déficit)	1 318,2	(11 280,4)	(9 962,2)
Explications des principaux écarts			
Valorisation énergétique du biogaz (passif environnemental du CESM) note 1		(485,0)	(485,0)
Rémunération (incluant ajustement régime de retraite)	16,6	415,1	431,7
Autres familles de dépenses - gestion des matières résiduelles			
Contrats de collecte et transport des matières résiduelles (indexation, contingences, nouveaux contrats)	1 306,0		1 306,0
Tri et traitement des matières recyclables - coûts de traitement, évolution défavorable du marché et transition du nouvel opérateur		(13 566,0)	(13 566,0)
Hausse du taux de redevances à l'élimination sur les matières résiduelles - réglementation applicable au 1-01-2023		(1 970,0)	(1 970,0)
Traitement des résidus alimentaires et mélangés - moins participation citoyenne		4 004,1	4 004,1
Divers	(4,4)	321,4	317,0
	1 318,2	(11 280,4)	(9 962,2)

Note 1 : revenus en réduction du passif environnemental du CESM

3. Objectifs 2024

Le Service de l'environnement poursuivra les efforts entrepris, de concert avec ses partenaires, afin de doter l'agglomération des leviers essentiels qui lui permettront, non seulement de protéger l'environnement, mais aussi de préserver les ressources. Les actions prioritaires sont :

Gestion des matières résiduelles

Poursuivre la mise en oeuvre du PDGMR 2020-2025 en respectant les priorités annoncées et les conclusions du chantier de revue des activités de gestion des matières résiduelles

Réduction à la source

- S'assurer du respect du règlement interdisant les articles à usage unique et du règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires.
- Initier la mise en oeuvre d'un encadrement réglementaire pour la gestion des matières organiques générées par les épiceries.
- Assurer la mise en oeuvre d'un plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire des commerces et soutenir la campagne nationale « J'aime manger pas gaspiller » en partenariat avec Recyc-Québec.

Détournement des matières organiques de l'enfouissement

- Poursuivre le déploiement de la collecte dans les immeubles de 9 logements et plus, dans les écoles et accompagnement des autres institutions pour atteindre un taux de desserte de 84 % dans cette catégorie d'immeuble soit 110 000 u.o. additionnelles, de 86 % dans les institutions et pour desservir près de 500 écoles primaires et secondaires.
- Assurer la mise en service du centre de compostage de Saint-Laurent et du centre de biométhanisation de Montréal-Est.

3. Objectifs 2024

Gestion des matières résiduelles (suite):

Poursuivre la mise en oeuvre du PDGMR 2020-2025 en respectant les priorités annoncées (suite):

Mobilisation des parties prenantes

- Signature des ententes requises avec Éco Entreprises Québec permettant la mise en oeuvre de la transition entre le régime actuel de compensation des activités de gestion des matières recyclables vers le régime de responsabilité élargie des producteurs qui intègre les réalités territoriales montréalaises (cadre bâti).
- Transition harmonieuse du service du tri des matières recyclables depuis le CTMR Saint-Michel vers le centre de tri des matières recyclables en construction à Montréal-Est.

Optimisation des opérations de gestion des matières résiduelles

- Poursuivre le travail amorcé dans le cadre du chantier sur les matières résiduelles dans le cadre de la revue des activités et arrimer la stratégie de renouvellement des contrats de collecte en conséquence en prenant en compte les enjeux opérationnels et de marché.
- Poursuivre l'analyse de la chaîne de valeur des écocentres afin d'optimiser leur fonctionnement pour en réduire les coûts, et planifier les prochaines infrastructures.
- Poursuivre le déploiement progressif du SIGMR (Système intégré de gestion des matières résiduelles) : déploiement de l'application électronique de GAD (gestion des autorisations à déverser) à l'ensemble des territoires, suivi et évaluation du procédé, et les services et le déploiement des modules de suivi véhiculaire.

3. Objectifs 2024

Gestion des matières résiduelles (suite):

Poursuivre la mise en oeuvre du PDGMR 2020-2025 en respectant les priorités annoncées (suite):

Optimisation des opérations de gestion des matières résiduelles (suite)

- Soutenir les arrondissements dans l'implantation de l'espace de la collecte des ordures ménagères notamment l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- Contribuer à la révision de la directive de gestion des CRD sur les chantiers municipaux.

Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)

- Supporter la conversion progressive du CESM en grand parc urbain (parc Frédéric-Back).
- Planifier l'implantation d'un biofiltre pleine échelle pour la gestion des émissions diffuses de biogaz sur la base des leçons apprises lors de l'opération suite aux excellents résultats du pilote : dégradation de près de 95 % du méthane et potentiel de réduction de 2 % des émissions GES de la Ville de Montréal.

Gestion des sols contaminés

- Accompagner le Service du développement économique dans les projets de développement de l'est de Montréal.
- Accompagner les services et arrondissements dans l'optimisation de la gestion des sols contaminés générés par la Ville et ses activités en particulier sur les projets stratégiques tels que : le réaménagement du secteur de l'ancienne marina de l'arrondissement Lachine, le déploiement des aménagements au parc Frédéric-Back (Terrasse sud), Secteur assumption Sud Longue Pointe, ancien hippodrome, etc.

3. Objectifs 2024

Qualité de l'air

- Poursuivre la révision du Règlement 2001-10 sur la qualité de l'air, et ce, en collaboration avec la CMM.
- Avant le 15 juin, publier le bilan annuel (2023) du RSQA (Réseau de surveillance de la qualité de l'air).
- Tout au long de l'année, poursuivre les activités de mise en conformité des établissements selon leurs spécificités pour rencontrer les exigences réglementaires sur l'assainissement de l'air.
- Ajouter une nouvelle station au Réseau de surveillance de la qualité de l'air spécifique à l'évaluation des impacts du trafic routier.
- Évaluer les futurs emplacements des stations d'échantillonnage « nomade » et « compacte ».

Qualité de l'eau et du milieu aquatique

- Poursuivre le travail de révision du règlement sur la tarification des rejets des eaux usées visant l'élargissement de sa portée en terme de nombre d'entreprises assujetties.
- Poursuivre la révision du règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux.
- Avant le 15 juin, publier le bilan annuel (2023) du RSMA (Réseau de suivi du milieu aquatique).
- Tout au long de l'année, poursuivre les activités de mise en conformité des établissements selon leurs spécificités pour rencontrer les exigences du Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la CMM.

3. Objectifs 2024

Eau potable, eaux usées, air, aliments, piscines et bassins artificiels

- Passer avec succès l'évaluation bisannuelle sur site par les deux organismes accréditeurs le CEAEQ et le CCN quant à nos activités des laboratoires accrédités ISO 17025 et maintenir les accréditations légales requises.
- Finaliser la mise en place des exigences de la norme pour demander la certification ISO-45001 (2022-2023). Santé-sécurité.
- Mettre en place un laboratoire d'olfactométrie afin d'assurer la conformité des établissements émettant des odeurs.
- En collaboration avec la chaire industrielle en eau potable (CSNRG), effectuer le suivi des composés perfluorés (PFA et PFO) aux 6 usines de production d'eau potable.

Aménagement du laboratoire de chimie (Crémazie)

- En collaboration avec le SGPI, planifier la mise à niveau et l'aménagement futur du laboratoire d'analyses environnementales.

Inspection des aliments

- Réaliser l'entente Ville-MAPAQ 2024 et en négocier une nouvelle pour les années subséquentes.
- Maintenir les activités d'inspection d'hygiène et salubrité des 14 000 commerces alimentaires montréalais.
- Assurer l'application réglementaire et la reddition du compte de l'article 4b) du règlement 2008-47 de la CMM sur les trappes à graisses dans les établissements concernés ainsi que celui interdisant les articles à usage unique.

4. Budget 2024

a) Sommaire des revenus et dépenses par compétences

(en milliers de dollars)

	Revenus						
	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020*	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022 **	Prévision comparative 2023	Budget comparatif 2023	Budget 2024
Conseil municipal	18 321,2	26 982,2	17 793,6	20 521,7	17 705,4	17 409,9	19 941,3
Conseil d'agglomération	11 092,8	10 360,3	9 740,0	9 985,6	9 932,8	9 559,4	9 590,4
Total	29 414,0	37 342,5	27 533,6	30 507,3	27 638,2	26 969,3	29 531,7

* Revenus 2020 : Subvention du programme Revisol pour le projet du parc environnemental de la Pointe-Saint-Charles PEPSC (10 M\$)

** Revenus 2022 : aide financière de 2,8 M\$ du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage sur les outils de collecte

	Dépenses						
	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020*	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Prévision comparative 2023	Budget comparatif 2023	Budget 2024
Conseil municipal	61 442,6	75 107,1	64 944,5	78 341,3	86 336,3	88 859,5	104 008,2
Conseil d'agglomération	85 002,2	93 595,2	83 876,1	94 474,9	112 922,1	100 785,4	110 984,1
Total	146 424,8	168 702,3	148 820,6	172 816,2	199 258,4	189 644,9	214 992,3

* Dépenses 2020: Conseil municipal : hausse 3,1 M\$ de la réserve du passif environnemental des autres sites contaminés(ajout de terrains) + impact subvention Revisol 10 M\$ (PEPSC) , conseil aggro : ajustement de 3,8 M\$ de la provision du passif environnemental CESM (taux actualisation et indexation).

b) Principaux écarts 2024 vs 2023 – Revenus

(en milliers de dollars)

	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2023	17 409,9	9 559,4	26 969,3
Redevances sur l'élimination de matières résiduelles - (Loi 130) - performance relative des autres municipalités du groupe (matières organiques)	2 500,0		2 500,0
Divers	31,4	31,0	62,4
Variation totale	2 531,4	31,0	2 562,4
Budget 2024	19 941,3	9 590,4	29 531,7

Accroissement des revenus de 2,15 M\$ provenant du contrôle des rejets des eaux usées, égouts et cours d'eau, non inclus au budget du service de l'environnement, pour un total de 6,15 M\$ pour 2024.

Accroissement des revenus de 18,7 M\$ provenant du régime de compensation de la collecte sélective des matières recyclables (Loi 88) , non inclus au budget du Service de l'environnement, pour un total de compensation de 39,7 M\$. Le calcul repose sur les dépenses prévisionnelles de 2023.

b) Principaux écarts 2024 vs 2023 – Dépenses (suite)

(en années-personnes et en milliers de dollars)

	A-P.	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2023	250,6	88 859,5	100 785,4	189 644,9
Rémunération - Indexation et ajustement de la rémunération		16,4	128,4	144,8
Transfert - postes du PDI vers le BF (postes existants)	2,0		335,4	335,4
Nouveaux postes - autres sites contaminés et laboratoires	4,0	503,7	109,6	613,2
Gestion des matières résiduelles				
Indexation des contrats de collecte, transport et élimination des matières résiduelles (contrats en cours)		7 326,1	1 078,6	8 404,7
Nouveaux contrats de collecte, transport, élimination et disposition des matières résiduelles - bonification du service et hausse des coûts		7 054,1	3 342,7	10 396,8
Hausse du taux de redevances à l'élimination - nouvelle réglementation			2 555,6	2 555,6
Contrat de tri et élimination des matières recyclables (évolution défavorable du marché, coût d'opération)			2 800,0	2 800,0
Divers		248,4	(151,5)	96,9
Variation totale	6,0	15 148,7	10 198,7	25 347,4
Budget 2024	256,6	104 008,2	110 984,1	214 992,3

c) Variations de l'effectif par catégories d'emplois

	Années-personnes					
	Budget comparatif 2019	Budget comparatif 2020	Budget comparatif 2021	Budget comparatif 2022	Budget comparatif 2023	Budget 2024
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres de gestion	19,0	18,6	19,6	20,6	20,6	21,6
Sous-total — Cadres	19,0	18,6	19,6	20,6	20,6	21,6
Contremaîtres	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Cols blancs	149,4	151,1	153,5	152,7	155,7	155,7
Professionnels	53,8	64,8	66,3	65,1	66,1	71,1
Cols bleus	7,2	7,2	7,2	7,2	7,2	7,2
Gestion des postes vacants						
Total	230,4	242,7	247,6	246,6	250,6	256,6



Période de questions



M. Roger Lachance
Directeur

Service de l'environnement
801, rue Brennan, 9e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
514 872-7540
roger.lachance@montreal.ca

Programme décennal d'immobilisations 2024-2033

1. Enjeux

Gestion des matières résiduelles

- Poursuivre l'amélioration de la performance opérationnelle du tri (Lachine) des matières recyclables en vue d'un changement de gouvernance dans ces activités (transition du régime actuel vers un régime de responsabilité élargie des producteurs et d'une mise en œuvre de la consigne). Favoriser les marchés locaux et une économie circulaire des matières recyclables.
- Assurer un suivi afin que les mises en route du centre de compostage dans l'arrondissement de Saint-Laurent et du centre de biométhanisation à Montréal-Est se réalisent dans les meilleurs délais possible.
- Analyser et planifier le besoin en infrastructures de traitement additionnel (centre de biométhanisation de Lasalle).
- Réaliser la réhabilitation du site dans l'arrondissement de LaSalle acquis pour l'implantation d'un futur centre de biométhanisation.
- Identifier des sites pour l'implantation d'écocentres dans le secteur ouest de l'île de concert avec les territoires de l'ouest de l'île.

1. Enjeux

Contrôle des rejets et suivi environnemental

- Achat d'équipements permettant d'assurer le respect de la mise à jour des normes en santé et sécurité. Continuer le remplacement des équipements servant à l'échantillonnage des rejets industriels ayant atteint leur durée de vie utile. Ces échantillonnages servent à la vérification de la conformité à de nombreux règlements touchant l'assainissement de l'air ou des eaux sous la responsabilité du Service.
- Achat et mise en place du matériel et des équipements pour le réseau de surveillance de la qualité de l'air.

Expertise technique (Eau potable, eaux usées, air, aliments, piscines et bassins artificiels)

- Planification de la mise à niveau et de la révision de l'aménagement du laboratoire d'analyses environnementales.
- Finaliser la mise en place du laboratoire d'olfactométrie afin d'assurer la conformité des établissements émettant des odeurs.

2. Réalisations 2023

Volet protection

- Réseau de surveillance de la qualité de l'air : première année d'opération de la station « nomade » située présentement aux Jardins collectifs Montréal-Est conformément aux recommandations du comité de travail avec la Direction régionale de santé publique, entre autre. Mise en place d'une reddition de compte aux 6 mois.
- Achats d'équipements et d'appareils de mesure pour la réalisation de campagnes d'échantillonnage des rejets atmosphériques et des eaux usées provenant d'établissements industriels ainsi que les émissions de contaminants atmosphériques dans l'air ambiant.
- Remplacement de 2 équipements pour l'analyse des échantillons d'aliments ainsi que d'eaux usées.

2. Réalisations 2023

Volet développement

Gestion des matières résiduelles

- **Centre de compostage à Saint-Laurent & centre de biométhanisation à Montréal-Est :**
 - À la suite d'une entente survenue en mai entre Véolia et la Ville pour la reprise des deux chantiers, de nouvelles dates de fin des travaux (réception provisoire) ont été établies en 2024.

- **Centre de tri des matières recyclables de Lachine :**
 - Des ententes avec des recycleurs locaux de plastiques et de fibres se poursuivent, notamment pour le recyclage de fibres à Montréal. L'ajout de trieurs et autres employés ont permis d'améliorer la qualité, la capacité de tri, la propreté et la fiabilité du centre. Une cinquantaine de postes d'emplois adaptés ont été créés afin de permettre l'intégration de main-d'œuvre avec des besoins particuliers. La constitution d'un inventaire de pièces de rechange représente un coût important de la transition, mais permet de réduire de manière importante la durée des arrêts dus aux bris. La réorganisation de la maintenance, la formation des travailleurs et l'adoption de meilleures pratiques ont permis de diminuer grandement les arrêts de production.

2. Réalisations 2023

Volet développement (suite)

Gestion des matières résiduelles (suite)

- Le transfert des opérations de l'usine de traitement lixiviat CESM vers le personnel du CESM réalisé à l'automne 2023.
- Les travaux de réhabilitation du site dans l'arrondissement de LaSalle acquis pour l'implantation d'un futur centre de biométhanisation, prévu en 2023, ont été réalisés et devraient être complétés au second semestre 2024.

Expertise technique (laboratoires)

- De concert avec le SGPI, planification du projet de mise à niveau et d'aménagement futur du laboratoire d'analyses environnementales.

3. PDI 2024-2033 par catégories d'actifs

(en milliers de dollars)

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2024-2028			Total 2029-2033			Total 2024-2033		
	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total
CONSEIL MUNICIPAL									
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	10 027	4 850	14 877	7 377	3 267	10 644	17 404	8 117	25 521
Terrain	-	1 171	1 171	-	-	-	-	1 171	1 171
Total :	10 027	6 021	16 048	7 377	3 267	10 644	17 404	9 288	26 692
	pourcentage relatif ==>			62,5 %	37,5 %		69,3 %	30,7 %	
							65,2 %	34,8 %	

PDI 2024-2033 :
161,7 M\$

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2024-2028			Total 2029-2033			Total 2024-2033		
	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total
CONSEIL AGGLOMÉRATION									
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	3 326	543	3 869	3 525	469	3 994	6 851	1 012	7 863
Bâtiments	14 660	91 310	105 970	19 163	2 006	21 169	33 823	93 316	127 139
Total :	17 986	91 853	109 839	22 688	2 475	25 163	40 674	94 328	135 002
	pourcentage relatif ==>			16,4 %	83,6 %		90,2 %	9,8 %	
							30,1 %	69,9 %	

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2024-2028			Total 2029-2033			Total 2024-2033		
	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total
GLOBAL									
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	13 353	5 393	18 746	10 902	3 736	14 638	24 255	9 129	33 384
Terrain		1 171	1 171				-	1 171	1 171
Bâtiments	14 660	91 310	105 970	19 163	2 006	21 169	33 823	93 316	127 139
Total :	28 013	97 874	125 887	30 065	5 742	35 807	58 078	103 616	161 694
	pourcentage relatif ==>			22,3 %	77,7 %		84,0 %	16,0 %	
							35,9 %	64,1 %	

3. PDI 2024-2033 par catégories d'actifs (suite)

Ces investissements permettront la poursuite de la mise en œuvre des infrastructures requises pour la valorisation optimale des matières résiduelles tel que prévu dans le PDGMR 2020-2025 ainsi que le maintien de la capacité de mesure de l'état de l'environnement.

Des dépenses de 58,1 M\$ (35,9 %) pour la protection de l'actif et de 103,6 M\$ (64,1 %) pour le développement.

Avec la réalisation des projets d'infrastructures, principalement au niveau de la gestion des matières résiduelles, la proportion du volet « protection » deviendra largement majoritaire dans la 2e moitié de ce PDI.

4. Priorités du PDI 2024-2033 : programmes

Priorité 1

Outils de collecte des matières résiduelles (renouvellement) :	12,4 M\$
Outils de collecte des matières recyclables (renouvellement) :	1,7 M\$
Acquisition, construction, et rénovation des stations d'échantillonnages :	0,6 M\$
Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales :	6,0 M\$

Priorité 2

Mise aux normes, protection et réfection des écocentres :	1,0 M\$
Protection du parc immobilier :	27,6 M\$

5. Priorités du PDI 2024-2033 : projets

Priorité 1

Centre de compostage Saint-Laurent	12,2 M\$
Outils de collecte des matières organiques (déploiement)	3,3 M\$
Centre de biométhanisation de Montréal-Est	47,6 M\$
Centre de tri des matières recyclables - Lachine	1,9 M\$
Laboratoire de chimie (rénovation)	5,5 M\$

Priorité 2

Centre de biométhanisation - LaSalle	9,0 M\$
Conception et construction d'écocentres	24,8 M\$

Priorité 3

Outils collecte hors foyer (déploiement)	8,1 M\$
--	---------

...

Montréal 

Service de l'Environnement



Période de questions



Annexes

1. Mission
2. Organigramme 2023
3. Objectifs et réalisations 2023
4. Bilan en matière de santé et sécurité au travail

Annexes - Budget de fonctionnement

1. Budget 2024 : Revenus et dépenses par objets
2. Budget 2024 : Revenus et dépenses par objets – Explication des écarts
3. Budget 2024 : Dépenses par catégories d’emplois

Annexes - Programme décennal d’immobilisations 2024-2033

1. PDI 2024-2033 à la charge des contribuables (subventions et autres sources de financement)
2. Liste des programmes par compétences
3. Liste des projets et programmes et leurs provenances de financement externe
4. Écart entre le PDI 2023-2032 et le PDI 2024-2033 sur 10 ans
5. Impacts sur le budget de fonctionnement
6. Impacts sociaux et mesures de mitigation
7. Accessibilité universelle : mesures mises en œuvre
8. Liste des acronymes

1. Mission

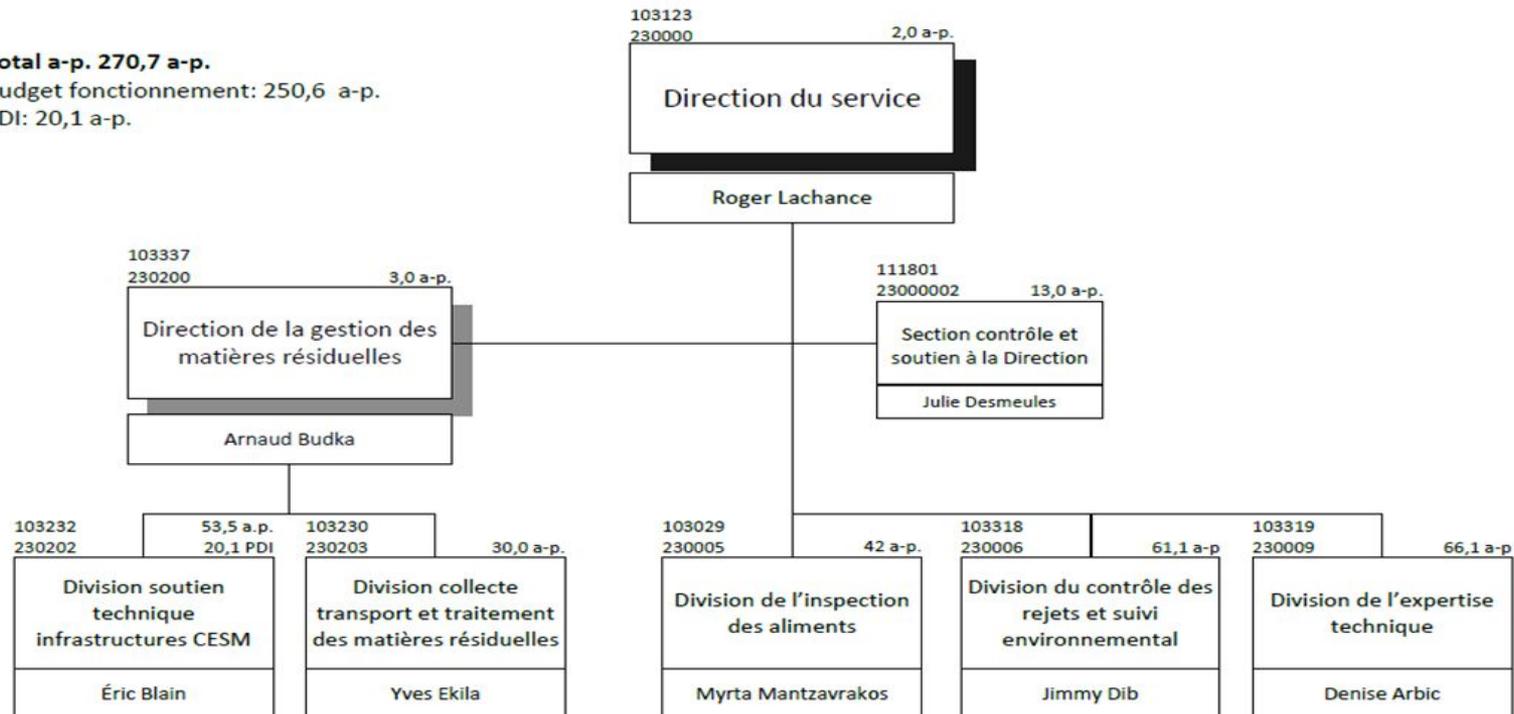
- Améliorer la qualité et le cadre de vie de la population de l'agglomération de Montréal par la sensibilisation de la population aux problématiques environnementales, en assurant la promotion et le contrôle du milieu physique, en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments des établissements alimentaires.
- Assumer auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes liées et autres instances, un rôle d'expert en matière de protection de l'environnement et développer, à ce titre, des politiques, des programmes et plans d'action, le tout dans une perspective de transition écologique.

2. Organigramme 2023

Total a-p. 270,7 a-p.

Budget fonctionnement: 250,6 a-p.

PDI: 20,1 a-p.



3. Objectifs et réalisations 2023

Gestion des matières résiduelles

Poursuivre la mise en oeuvre du PDGMR 2020-2025 en respectant les priorités annoncées

Réduction à la source

- **Préparer l'entrée en vigueur du règlement interdisant les articles à usage unique (mars 2023) et du règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires (mai 2023)**
 - Entrée en vigueur du Règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique (28 mars 2023) et du Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires (17 mai 2023);
 - Réalisation de partenariats avec des organismes spécialisés pour offrir un accompagnement aux commerces alimentaires affectés par le bannissement d'articles à usage unique.

3. Objectifs et réalisations 2023 (suite)

Gestion des matières résiduelles (suite)

Réduction à la source (suite)

- **Planifier un encadrement réglementaire concernant la gestion des invendus de l'industrie du textile et les matières organiques générées par les épiceries.**
 - Mandat octroyé pour analyser les impacts environnementaux et économiques d'une interdiction d'éliminer les résidus alimentaires pour les grands générateurs.
 - Lancement d'une analyse comportementale préparatoire à une stratégie de récupération des textiles à Montréal.
- **Déposer les réponses aux recommandations formulées par la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs. Établir et démarrer la mise en œuvre d'un plan d'action visant la réduction du gaspillage alimentaire des commerces.**
 - Élaboration du plan d'action et début de la mise en œuvre pour la mise en œuvre des recommandations de la CEEDDGP à la suite de la consultation publique sur le gaspillage alimentaire - 5 volets

3. Objectifs et réalisations 2023 (suite)

Gestion des matières résiduelles (suite)

Détournement des matières organiques de l'enfouissement

- **Poursuivre le déploiement de la collecte dans les immeubles de 9 logements et plus, dans les écoles et accompagnement des autres institutions (environ 100 000 logements et 120 écoles)**
 - Déploiement de la collecte des résidus alimentaires complété à la fin 2023 dans plus de 175 000 immeubles de 9 logements et plus (51 % de cette catégorie d'immeuble), 353 écoles primaires et secondaires et 16 566 institutions, commerces et industries (ICI).
 - Collecte implantée dans l'ensemble des Cégeps publics de la Ville de Montréal et accompagnement offert aux universités.
 - Réalisation d'un guide d'implantation à l'intention des municipalités de la CMM.
- **Terminer la construction et lancer la mise en service du centre de compostage de Saint-Laurent et du centre de biométhanisation de Montréal-Est.**
 - Reprise des travaux de construction du centre de compostage de Saint-Laurent.
 - Poursuite de la construction du centre de biométhanisation de Montréal Est.

3. Objectifs et réalisations 2023 (suite)

Gestion des matières résiduelles (suite)

Mobilisation des parties prenantes

- **Poursuivre la coordination avec le MELCCFP et Recyc-Québec pour la gestion de la transition entre le régime actuel de compensation des activités de gestion des matières recyclables vers le régime de responsabilité élargie des producteurs qui intègre les réalités territoriales montréalaises**
 - Travaux engagés par le comité de travail multidisciplinaire mis en place pour établir une entente bipartite concernant les modalités de collecte de matières recyclables dont les coûts à la prise d'effet de la REP seront assumés par ÉEQ, l'organisme de gestion nommé par le règlement provincial.

Optimisation des opérations de gestion des matières résiduelles

- **Revue des activités et chantier spécifique sur la gestion des matières résiduelles.**
 - Le Service de l'environnement a participé comme une des unités pilotes dans la démarche encadrée par le SPSP0 afin d'identifier des opportunités d'optimisation et de réduction de coûts principalement au niveau de la collecte des matières résiduelles.

3. Objectifs et réalisations 2023 (suite)

Gestion des matières résiduelles (suite)

Optimisation des opérations de gestion des matières résiduelles (suite)

- **Poursuivre la mise en oeuvre de la stratégie de renouvellement des contrats de collecte en réévaluant la fréquence et outils de collectes et en intégrant des critères de transition écologique dans les clauses contractuelles (ex.: plan de réduction des émissions de GES) et planification des renouvellements à venir (2025) en prenant en compte les enjeux opérationnels et de marché.**
 - Maintien des opérations en tout temps malgré un contexte de marché complexe (pénurie de main-d'oeuvre, inflation), opérationnels et contractuels.
 - Finalisation d'un cycle complet de renouvellement des contrats de collecte et de transport (19 arrondissements en trois blocs).
 - Quantification des émissions de GES exigée pour les adjudicataires aux contrats de collecte. Calculateur ville développé en partenariat avec le BTER.
 - Efforts réalisés visant à optimiser la fréquence de collecte principalement concernant les collectes d'ordures ménagères, de CRD et encombrants et de résidus verts.
 - Intégration de projets d'espacement des collectes d'ordures ménagères dans les contrats débutant le 1er novembre 2023.
 - Planification du prochain cycle de renouvellement des contrats en cours.

3. Objectifs et réalisations 2023 (suite)

Gestion des matières résiduelles (suite)

Optimisation des opérations de gestion des matières résiduelles (suite)

- **Poursuivre l'analyse de la chaîne de valeur des écocentres afin d'optimiser leur fonctionnement pour en réduire les coûts, planifier les prochaines infrastructures et les services et déploiement des modules de suivi véhiculaire.**
 - Révision des modes de transports des écocentres LaSalle et Saint-Laurent dans une perspective d'optimisation des services et des coûts (étude de marché et analyse interne). Renouvellement des services en cours pour 2023 (sollicitation par AOP et renouvellement d'option de contrat).
 - Mise en oeuvre de projets d'optimisation du tri à la source dans deux écocentres (récupération de matelas, tri bois catégorie A, démantèlement de CRD non valorisable, collecte d'articles avec piles intégrées).
- **Poursuivre le déploiement progressif du SIGMR (Système intégré de gestion des matières résiduelles) : déploiement de l'application électronique de GAD (gestion des autorisations à déverser) à l'ensemble des territoires, suivi et évaluation du procédé.**
 - Développement du volet de Gestion des autorisations à déverser (GAD) complété et phase test en cours.
 - Intégration réalisée dans deux lieux de déversement et un arrondissement.

3. Objectifs et réalisations 2023 (suite)

Gestion des matières résiduelles (suite)

Optimisation des opérations de gestion des matières résiduelles (suite)

Complexe environnemental Saint-Michel (CESM)

- **Supporter la conversion progressive du CESM en grand parc urbain (parc Frédéric-Back) et effectuer le transfert de l'opération de l'usine de traitement du lixiviât au personnel de la Ville.**
 - Mise en place selon des sols et des aménagements dans le secteur du boisé ouest (prochaine zone qui sera ouverte au public). Le transfert de l'opération de l'adjudicataire vers le personnel du CESM réalisé à l'automne 2023, incluant la formation du personnel.

Gestion des sols contaminés

- **Accompagner le Service du développement économique dans les projets de développement de l'est de Montréal.**
 - Réhabilitation de deux terrains de l'arrondissement RDP-PAT disponible pour des projets de développement (terrains #12 et #13)

3. Objectifs et réalisations 2023 (suite)

Gestion des matières résiduelles (suite)

Gestion des sols contaminés (suite)

- **Accompagner les services et arrondissements dans l'optimisation de la gestion des sols contaminés générés par la Ville et ses activités et produire du matériel éducatif sur les sols contaminés pour les arrondissements et les services centraux.**
 - Production et mise en ligne de six capsules de formation sur la gestion des sols contaminés. Accompagnement des arrondissements et des services centraux à la mise en place de la nouvelle réglementation sur la traçabilité.

Qualité de l'air

- **Poursuivre la révision du Règlement 2001-10 sur la qualité de l'air et ce, en collaboration avec le MELCCFP et la CMM.**
 - Participation, avec la CMM, à la séance d'information pour présenter les changements réglementaires prioritaires.
 - Financement et collaboration à la publication, par la DRSP, du document vulgarisateur de l'impact de la qualité de l'air sur la population. Engagement auprès de la Direction régionale de santé publique (DRSP) pour approcher la CMM afin de former un comité Ville de Montréal-DRSP-CMM qui aurait pour objectif de définir une approche normative qui considère les enjeux de santé publique et la réalité montréalaise.

3. Objectifs et réalisations 2023 (suite)

Qualité de l'air (suite)

- **Avant le 15 juin, publier le bilan annuel (2022) du RSQA (Réseau de surveillance de la qualité de l'air).**
 - Production du bilan annuel et publication sur le site Internet de la Ville.
 - Présentation du bilan annuel lors d'une séance d'information auprès des parties prenantes du milieu.
- **Tout au long de l'année, poursuivre les activités de mise en conformité des établissements selon leurs spécificités pour rencontrer les exigences réglementaires sur l'assainissement de l'air.**
 - Du 1er janvier au 15 juillet 2023, le Service a émis 11 permis pour des établissements et 59 permis pour des travaux temporaires (air et eau). Le Service a également réalisé 55 jours de surveillance de caractérisation des émissions atmosphériques et ce, afin de s'assurer de leur conformité (120 jours sont prévus pour l'année). Pour les échantillonnages effectués par le Service, 63 caractérisations sont prévues pour l'année 2023. 40 essais ont été effectués en date du 15 juillet.
- **Ajouter une nouvelle station au Réseau de surveillance de la qualité de l'air spécifique à l'évaluation des impacts du trafic routier.**
 - Réalisation de plans et devis pour l'alimentation électrique de cette nouvelle station. Démarrage prévu en 2024.
 - De plus, première année d'opération de la station « nomade » située présentement aux Jardins collectifs Montréal-Est conformément aux recommandations du comité de travail avec la Direction régionale de santé publique, entre autres. Mise en place d'une reddition de compte aux 6 mois.

3. Objectifs et réalisations 2023 (suite)

Qualité de l'eau et du milieu aquatique

- **Poursuivre le travail de révision du règlement sur la tarification des rejets des eaux usées ainsi que celui du règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux.**
 - Révision des tarifs applicables pour les rejets d'eaux usées des établissements assujettis. Préparation des changements réglementaires nécessaires pour la mise en place des nouveaux taux pour les rejets des eaux usées.
 - Participation à des échanges techniques avec les membres de la CMM pour la révision du Règlement 2008-47.
- **Tout au long de l'année, poursuivre les activités de mise en conformité des établissements selon leurs spécificités pour rencontrer les exigences du Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la CMM.**
 - Du 1er janvier au 15 juillet 2023, le Service a émis 30 permis pour des établissements et 59 permis pour des travaux temporaires (air et eau), a prélevé 306 échantillons d'effluents industriels afin de s'assurer de leur conformité (566 sont prévus pour 2023) et 301 échantillons pour la tarification des eaux (578 sont prévus pour 2023) .

3. Objectifs et réalisations 2023 (suite)

Eau potable, eaux usées, air, aliments, piscines et bassins artificiels

- **Passer avec succès l'évaluation bisannuelle sur site par les deux organismes accréditeurs le CEAEQ et le CCN quant à nos activités des laboratoires accrédités ISO 17025 et maintenir les accréditations légales requises.**
 - Les deux laboratoires ont réussi les évaluations du CEAEQ et de CCN concernant nos activités des laboratoires accrédités ISO 17 025 avec succès.
- **Finaliser la mise en place des exigences de la norme pour demander la certification ISO-45001 (2022-2023). Santé-sécurité.**
 - Les réponses aux articles de la norme sont complétées à 80 %. La certification ISO-45001 devrait être demandée en 2024 pour le laboratoire Des Baillets et le laboratoire de Crémazie intégrera seulement la culture et la conformité de la norme.
- **Planifier la mise en oeuvre d'un laboratoire d'olfactométrie afin d'assurer la conformité des établissements émettant des odeurs.**
 - Les aménagements devront débuter en 2024.
 - Les appels d'offres pour la conception, les équipements et la construction (3 lots différents) sont en cours.

3. Objectifs et réalisations 2023 (suite)

Eau potable, eaux usées, air, aliments, piscines et bassins artificiels (suite)

- **En collaboration avec la chaire industrielle en eau potable (CSNRG), effectuer le suivi des composés perfluorés (PFA et PFO) aux 6 usines de production d'eau potable.**
 - Collaboration à l'échantillonnage de l'eau potable, ce qui a été effectué pour permettre à la chaire de l'eau de procéder aux analyses.

Aménagement du laboratoire de chimie (Crémazie)

- **En collaboration avec le SGPI, finaliser les plans et devis technique pour l'aménagement futur du laboratoire d'analyses environnementales débutant en 2023.**
 - Planification de la mise à niveau et de la révision de l'aménagement du laboratoire d'analyses environnementales.

3. Objectifs et réalisations 2023 (suite)

Inspection des aliments

- **Réaliser l'entente Ville-MAPAQ 2023 et en négocier une nouvelle pour les années subséquentes.**
 - Les rapports mensuels envoyés au MAPAQ témoignent de l'avancement de la réalisation des objectifs 2023. La négociation de la prochaine entente 2024 est en cours.
- **Maintenir les activités d'inspection d'hygiène et salubrité des 14 000 commerces alimentaires montréalais.**
 - En date de la fin de juillet 2023, 7 432 inspections réalisées auprès des 14 000 commerces alimentaires de l'agglomération (10 % d'augmentation par rapport à 2022). On prévoit dépasser les 13 000 inspections cette année. Plus de 360 poursuites judiciaires déposées (60 % d'augmentation), 590 000 \$ d'amendes imposées (96 % d'augmentation), 1 646 plaintes traitées (42 % d'augmentation) et 1 600 échantillons d'aliments analysés. Les inspections sont réalisées dans les délais prévus. Les programmes d'inspection, de formation et d'échantillonnage sont respectés.
- **Prendre en charge l'application réglementaire de l'article 4b) du règlement 2008-47 de la CMM sur les trappes à graisses dans les établissements concernés ainsi que celui interdisant les articles à usage unique.**
 - De janvier à la fin de juillet 2023, plus de 452 établissements sans trappe à graisse ont été ciblés par les inspecteurs, 70 ont reçu un avis d'infraction et 10 plaintes des arrondissements ou villes liées ont été traitées. En ce qui concerne l'application du règlement sur le bannissement de certains articles de plastique à usage unique, près de 1218 établissements ont été vérifiés, 37 % sont conformes, 8 ont reçu des avis d'infraction, 10 plaintes reçues du 311 ont été traitées. Nous planifions une gradation dans les sanctions.

3. Objectifs et réalisations 2023 (suite)

Inspection des aliments (suite)

- **Poursuivre notre collaboration avec le Conseil du système alimentaire montréalais (CSAM) et d'autres projets de transition écologique.**
 - La DIA s'implique dans la réalisation des objectifs du Comité interne en alimentation de la Ville, notamment sur les projets en lien avec le gaspillage alimentaire.
 - La DIA travaille également de concert avec la DGMRI l'opérationnalisation de l'entente avec le CSAM et le pacte municipal en alimentation afin de bénéficier de l'expertise réunie au CSAM :
 - Réception de recommandations pour l'accompagnement des commerces dans le changement lié aux règlements d'interdiction de sacs de plastiques et de certains articles à usage unique;
 - Support à la réalisation du projet d'évaluation de la performance des politiques municipales en termes d'alimentation durable mené par l'Université de Montréal (FOOD EPI);
 - Bonification du plan d'action visant à lutter contre le gaspillage alimentaire;
 - Commentaires sur le projet de feuille de route en économie circulaire déposés par le Service du développement économique

4. Bilan en matière de santé et sécurité au travail

Indicateur au 30 septembre						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023*
Nombre d'accidents avec perte de temps	5	6	5	6	3	2
Taux de fréquence	3,40%	4,20%	3,70%	4,35%	2,24%	2.18 %
Ratio d'assignation	71%	40,70%	67,90%	42,10%	10,90%	35 %

- Maintien de 4 comités locaux SST (cols bleus et cols blancs)
- Un comité sur les relations professionnels des cols bleus
- Réalisation des plans d'actions tel que prévu
- Mise en place d'actions touchant le Mieux-être au travail

**Ces données datent du 30 septembre 2023*



Annexes

Budget de fonctionnement

1. Budget 2024 – Revenus et dépenses par objets

Revenus par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Prévision comparative 2023	Budget comparatif 2023	Budget 2024
Autres services rendus	2 548,3	2 057,4	2 006,2	2 010,7	1 985,0	1 681,3	1 743,7
Autres revenus	5,5	-	-	0,2	-	-	-
Transferts	26 860,2	35 285,1	25 527,4	28 496,4	25 728,2	25 288,0	27 788,0
Total	29 414,0	37 342,5	27 533,6	30 507,3	27 713,2	26 969,3	29 531,7

Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Prévision comparative 2023	Budget comparatif 2023	Budget 2024
Rémunération et cotisations de l'employeur	21 571,8	22 885,0	22 848,2	24 646,7	25 859,4	26 267,5	27 349,2
Transport et communication	513,0	341,6	423,4	324,2	797,5	1 524,9	1 918,7
Services professionnels	2 865,3	2 427,2	1 264,3	393,6	1 042,9	955,0	897,6
Services techniques et autres	120 088,2	127 241,3	126 204,4	136 644,2	171 694,2	161 401,8	184 462,2
Location, entretien et réparation	890,4	759,5	960,6	1 314,6	1 987,6	2 006,2	2 197,7
Biens non durables	1 242,4	1 105,2	1 301,7	1 291,6	1 995,8	2 053,5	1 954,5
Biens durables	26 390,5	28 274,8	5 898,5	5 619,0	1 698,1	1 709,3	2 461,7
Contributions à des organismes	146,2	25,0	28,0	82,8	143,0	171,8	164,3
Autres objets	(27 283,0)	(14 357,3)	(10 108,5)	2 499,5	(5 960,1)	(6 445,1)	(6 413,6)
Total	146 424,8	168 702,3	148 820,6	172 816,2	199 258,4	189 644,9	214 992,3

2. Budget 2024 – Revenus et dépenses par objets – explications d’écarts

Revenus

- + 2 500 k redevances sur l’élimination des matières résiduelles (loi 130) –performance relative des municipalités (matières organiques).

Dépenses

- Rémunération : + 948,6 k ajouts de quatre (4) nouveaux postes et transfert de postes (2) du PDI vers BF.
- Services techniques principalement pour les activités de la gestion des matières résiduelles :
 - +10 396,8 k bonification du service et hausse des coûts des contrats de collectes, transport , traitement et l’élimination des matières résiduelles (renouvellement de contrat);
 - + 8 404,7 k différence des taux d’indexation des contrats de collecte, transport, traitement et d’élimination des matières résiduelles (IPC et carburant);
 - + 2555,6 k hausse du taux de redevances à l’élimination (réglementation);
 - + 2 800,0 k Traitement des matières recyclables – évolution défavorable du marché et coût d'opérations.

3. Budget 2024 – Dépenses par catégories d’emplois

	(en milliers de dollars)					
	Budget comparatif 2019	Budget comparatif 2020	Budget comparatif 2021	Budget comparatif 2022	Budget comparatif 2023	Budget 2024
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres de gestion	3 025,0	2 995,2	3 258,9	3 420,7	3 512,8	3 619,0
Sous-total — Cadres	3 025,0	2 995,2	3 258,9	3 420,7	3 512,8	3 619,0
Contremaîtres	119,3	117,8	118,9	114,5	120,5	121,6
Cols blancs	11 855,4	12 342,2	12 839,7	13 383,0	13 992,8	14 235,1
Professionnels	6 555,2	7 646,0	7 832,3	7 978,9	8 502,8	9 225,6
Cols bleus	612,1	626,5	640,4	664,6	687,7	685,3
Gestion des postes vacants	(538,2)	(534,6)	(537,2)	(545,4)	(549,1)	(537,4)
Total	21 628,8	23 193,1	24 153,0	25 016,3	26 267,5	27 349,2



Annexes

Programme décennal d'immobilisations 2024-2033

1. PDI à la charge des contribuables (subventions et autres sources de financement)

PDI 2024-2033 : 161,7 M\$

- Au net, un montant de 158,2 M\$ sera à la charge des contribuables, soit 98 % du PDI planifié
- 3,5 M\$ financé par des subventions, soit 2 % du financement total
- 26,4 M\$ (17 %) des investissements prévus par le Service relèvent du conseil municipal
- 131,9 M\$ (83 %) relèvent du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

MODES DE FINANCEMENT	Total 2024-2028			Total 2029-2033			Total 2024-2033		
	Conseil municipal	Conseil agglomération	Total	Conseil municipal	Conseil agglomération	Total	Conseil municipal	Conseil agglomération	Total
Programmation déposée	16 048	109 839	125 887	10 644	25 163	35 807	26 692	135 002	161 694
Source de financement externe							-	-	-
Transferts (subventions)	(585)	(2 875)	(3 460)	-	-	-	(585)	(2 875)	(3 460)
	(585)	(2 875)	(3 460)	-	-	-	(585)	(2 875)	(3 460)
Montant à la charge des contribuables	15 463	106 964	122 427	10 644	25 163	35 807	26 107	132 127	158 234

2. Liste des programmes par compétences

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROGRAMME	Compétence	Réalizations antérieures				Budget original	PDI 2024-2033		
				2019	2020	2021	2022	2023	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Environnement	50013	Acquisition, construction et rénovation des stations d'échantillonnages	A	1	39	156	346	330	350	250	600
	50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	652	431	929	504	1 700	3 180	2 775	5 955
	52100	Protection du parc immobilier	A	-	-	-	-	3 500	8 474	19 163	27 637
	55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	115	69	46	102	100	500	500	1 000
	55600	Outils de collecte des matières recyclables (renouvellement)	M	714	711	1 075	1 649	1 235	1 690	-	1 690
	55605	Outils de collecte des matières résiduelles (renouvellement)	M	109	146	535	441	702	5 048	7 377	12 425
Total :				1 591	1 396	2 741	3 042	7 567	19 242	30 065	49 307

2. Liste des projets par compétences (suite)

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROJET	Compétence	Coûts fiches (Net)	PDI 2024-2033 (brut)			Source externe de financement	Projet net
					Avant 2024	Total 2024-2028	Total 2029-2033		
Environnement	50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	A	100 993	12 090	133	12 223	-	12 223
	50030	Outils de collecte hors foyer (déploiement)	M	383	4 850	3 267	8 117	-	8 117
	50035	Laboratoire de chimie (rénovation)	A	333	5 481	-	5 481	-	5 481
	50041	Outils de collecte des matières organiques (déploiement)	M	14 235	3 290	-	3 290	-	3 290
	51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	A/M	9 453	6 973	2 006	8 979	3 460	5 519
	51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	A	72 631	47 224	336	47 560	-	47 560
	51515	Conception et construction d'écocentres	A	364	24 791	-	24 791	-	24 791
	55222	Centre de tri des matières recyclables - Lachine	A	45 029	1 946	-	1 946	-	1 946
Total :				243 421	106 645	5 742	112 387	3 460	108 927

3. Liste des projets et programmes et leurs provenances de financement externe

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	No	PROJET	PDI 2024-2033 (brut)	Source externe de financement no 1	Intitulé source externe no 1	PDI 2024-2033 (net)
Environnement	51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	8 979,0	3 460,0	Réhabilitation des terrains contaminés	5 519,0
Total :			8 979,0	3 460,0		5 519,0

4. Écart entre le PDI 2023-2032 et le PDI 2024-2033 sur 10 ans

N°	PROGRAMME / PROJET	PDI 2023-2032 (brut)								PDI 2024-2033 (brut)								Écart total	Explications
		2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	Total	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total		
5000	Centre de compostage - Saint-Laurent	6 796,0	4,0	75,0	100,0	178,0	7 153,0	138,0	7 291,0	11 336,0	4,0	200,0	372,0	178,0	12 090,0	133,0	12 223,0	4 932,0	Ce projet est en phase de réalisation. Le taux de réalisation a augmenté comparativement à l'année précédente. Mais une augmentation des coûts (5,1 M\$ taxes incluses) a été nécessaire (GDD # 123595100).
5003	Acquisition, construction et rénovation des stations d'échantillonnages	330,0	150,0	50,0	50,0	50,0	630,0	250,0	880,0	150,0	50,0	50,0	50,0	50,0	350,0	250,0	600,0	(280,0)	
50030	Outils de collecte hors foyer (déploiement)	1200,0	1200,0	1200,0	1200,0	1200,0	6 000,0	3 500,0	9 500,0	300,0	650,0	1300,0	1300,0	1300,0	4 950,0	3 267,0	8 117,0	(1033,0)	
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	1700,0	475,0	475,0	500,0	500,0	3 690,0	2 725,0	6 375,0	1 180,0	475,0	500,0	500,0	525,0	3 160,0	2 775,0	5 995,0	(420,0)	
50035	Laboratoire de chimie (rénovation)	425,0	2 312,0	2 526,0	272,0	-	5 535,0	-	5 535,0	1 363,0	2 785,0	1 333,0	-	-	5 481,0	-	5 481,0	(54,0)	
50041	Outils de collecte des matières organiques (déploiement)	1834,0	2 195,0	1 095,0	-	-	5 124,0	-	5 124,0	2 195,0	1 095,0	-	-	-	3 290,0	-	3 290,0	(1834,0)	Les besoins en équipement de collecte pour les immeubles de 9 logements et plus sont inférieurs aux estimations réalisées, notamment de l'acquisition de contenants prévus à très grand volume pour certains.
50050	Outils collecte matières organiques - projets pilotes	332,0	-	-	-	-	332,0	-	332,0	-	-	-	-	-	-	-	-	(332,0)	Suspension des projets pilotes avec l'avancement de la stratégie de déploiement dans les immeubles de 9 logements et plus devant se compléter en 2025.
51212	Centre de biométhanisation - Lasalle	14 650,0	4 275,0	423,0	182,0	171,0	19 701,0	2 451,0	22 152,0	5 216,0	1241,0	186,0	171,0	159,0	6 973,0	2 006,0	8 979,0	(13 173,0)	Ce projet est en phase de réalisation. Le taux de réalisation est différent de la planification précédente, et le coût total du projet et son échéancier de réalisation demeure inchangé.
51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	24 316,0	3 203,0	78,0	103,0	191,0	27 891,0	145,0	28 036,0	33 576,0	13 467,0	-	78,0	103,0	47 224,0	336,0	47 560,0	19 524,0	Ce projet est en phase de réalisation. Le taux de réalisation a augmenté par rapport à l'année précédente. Mais une augmentation des coûts (25,7 M\$ taxes incluses) a été nécessaire (GDD # 123 074 900).
51515	Conception et construction d'écocentres	-	592,0	6 361,0	6 715,0	9 416,0	23 084,0	1 857,0	24 941,0	442,0	749,0	9 937,0	11 806,0	1 857,0	24 791,0	-	24 791,0	(150,0)	
52100	Protection du parc immobilier	3 500,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	19 500,0	18 000,0	37 500,0	-	-	852,0	2 664,0	4 958,0	8 474,0	19 163,0	27 637,0	(9 863,0)	Revue à la baisse des décaissements du programme.
55222	Centre de tri des matières recyclables - Lachine	4 265,0	-	-	-	-	4 265,0	-	4 265,0	1 946,0	-	-	-	-	1 946,0	-	1 946,0	(2 319,0)	Réception des installations en 2022. Règlement de litige.
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0	-	
55600	Outils de collecte des matières recyclables (renouvellement)	1 235,0	1 235,0	1 235,0	1 235,0	1 235,0	6 175,0	6 175,0	12 350,0	1 690,0	-	-	-	-	1 690,0	-	1 690,0	(10 660,0)	Modernisation de la collecte sélective : prise en charge par EEC des frais associés à l'acquisition des outils de collecte à partir de 2025 (responsabilité élargie des producteurs)
55605	Outils de collecte des matières recyclables (renouvellement)	702,0	703,0	735,0	1 007,0	1 224,0	4 371,0	7 279,0	11 650,0	703,0	735,0	1 007,0	1 224,0	1 379,0	5 048,0	7 377,0	12 425,0	775,0	Ajustement des hypothèses de remplacement des bacs pour ordures ménagères (bacs qui arrivent en fin de vie).
Total		61 385,0	20 444,0	18 353,0	15 464,0	18 265,0	133 911,0	42 670,0	176 581,0	60 197,0	21 351,0	15 465,0	18 265,0	10 609,0	125 887,0	35 807,0	161 694,0	(14 887,0)	
Total de financement externe		8 325,0	2 201,0	145,0	12,0	-	10 683,0	-	10 683,0	2 759,0	688,0	13,0	-	-	3 460,0	-	3 460,0	(7 223,0)	
Total des investissements nets		53 060,0	18 243,0	18 208,0	15 452,0	18 265,0	123 228,0	42 670,0	165 898,0	57 438,0	20 663,0	15 452,0	18 265,0	10 609,0	122 427,0	35 807,0	158 234,0	(7 664,0)	

5. Impacts sur le budget de fonctionnement

Bonification des services de collecte des matières résiduelles

Collecte et transport des nouvelles collectes (déploiement de la collecte des matières organiques, 9 et plus et ICI) : impact difficile à évaluer au regard du marché de la collecte et du transport de matières résiduelles. La nouvelle collecte est mise en œuvre dans la majorité des cas en substitution d'une collecte d'ordures ménagères - Ce déploiement s'accompagne de campagne d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) spécifique dont le coût est réparti entre les arrondissements et le SENV.

Centre de traitement : pas d'impact sur le budget de fonctionnement prévu au regard de l'échéancier de construction des deux centres (Saint-Laurent et Montréal-Est)

6. Impacts sociaux et mesures de mitigation

Appréhension de nuisances causée par l'implantation de centres de traitement des matières organiques

Mesure de mitigation

- Comité de suivi en place depuis plusieurs années impliquant les parties prenantes concernées.
- Intégration des recommandations faites, en réponse aux consultations publiques réalisées.
- Sas double porte pour entrée/sortie des camions et bâtiment sous pression négative.
- Système de lavage des roues de camions dans le bâtiment.
- Redondance dans les systèmes de traitement de l'air et captage à la source (espaces fermés).
- Limites de détection d'odeurs fixées en limite de propriété et non au premier récepteur.
- Certification LEED Or des installations.
- Compost de qualité BNQ Grade A (sans restriction d'usage).
- Établissement d'un plan de communication en partenariat avec le Service des communications.

7. Accessibilité universelle : mesures mises en œuvre

Les infrastructures en développement ou en planification disposeront d'accès universels (écocentres, centre de tri et centres de traitement des matières organiques). Les mesures ont été réalisées dans les écocentres déjà construits.

8. Liste des acronymes

- AO : Appel d'offres
- A.P. : Année-personne
- ASPC : Agence de santé publique du Canada
- CDN-NDG : Côte-Des-Neiges–Notre-Dame-De-Grâce
- CEAEQ : Centre d'Expertise en Analyse Environnementale du Québec
- CESM : Complexe environnemental de Saint-Michel
- CIA : Comité interne en alimentation
- CMM : Communauté métropolitaine de Montréal
- CCN : Conseil canadien des normes
- CRD : Résidus de construction, rénovation et démolition
- CSAM : conseil du système alimentaire montréalais
- CUU: contenant à usage unique
- C.T. : Collecte transport
- CTMO : Centres de traitement des matières organiques
- DA : Directeurs d'arrondissement
- DEP : Division de l'eau potable
- DRSP: Direction régionale de la santé publique
- EBI : Entreprise de recyclage et gestion des matières recyclables
- ECCC : Environnement et Changement climatique Canada
- GDC : Gestion demandes citoyens

8. Liste des acronymes (suite)

- GMR : Gestion des matières résiduelles
- H₂S : Sulfure d'hydrogène
- ISÉ : Information, sensibilisation et éducation
- ISO : Organisation internationale de normalisation
- MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- MELCCFP : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs
- MTQ : Ministère des Transports du Québec
- NO_x : Oxyde d'azote
- OGD : Organisme de gestion désigné
- PDGMR : Plan de gestion des matières résiduelles
- RCG : Règlement du conseil d'agglomération
- REP : Responsabilité élargie des producteurs
- RNSPA : Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique
- RSC : Rebutis Solides Canadiens (Groupe Tiru)
- RSMA : Réseau de suivi du milieu aquatique
- RSQA : Réseau de surveillance de la qualité de l'air
- SAM : Système alimentaire montréalais
- SENV : Service de l'Environnement

8. Liste des acronymes (suite)

- SGPI : Service de la gestion et planification immobilière
- SIGMR : Système d'information de Gestion des matières résiduelles
- SIVT : Service des infrastructures, de la voirie et des transports
- SPSPPO : Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle
- SSME : Santé, sécurité, mieux-être
- STI : Systèmes de transport intelligents
- VG : Vérificateur général



M. Roger Lachance
Directeur

Service de l'environnement
801, rue Brennan, 9e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
514 872-7540
roger.lachance@montreal.ca